

vous êtes ici : [Salle de presse](#) ▶ [Salle de presse](#) ▶ Coronavirus Le plan de riposte économique et financier de la CEMAC

Coronavirus

Le plan de riposte de la CEMAC

Les six Etats membres de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale ont pris des mesures pour aider les entreprises à faire face aux effets de la pandémie du coronavirus.

Ils se sont réunis à Brazzaville au Congo le 28 mars dernier sur les « incidences économiques et financières du Covid-19 sur les économies de la CEMAC et esquisses de solutions. » Au terme de cette réunion, les ministres en charge des finances ont adopté des résolutions devant permettre aux agents économiques d'amortir le choc économique consécutif à la pandémie du coronavirus qui n'épargne les Etats membres de la CEMAC. Pour ce qui de la politique des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) mettra une somme de 90 milliards FCFA à la disposition de la BDEAC. Cette enveloppe financière est dédiée au financement de la lutte contre la propagation de ce virus en zone CEMAC. Il sera aussi question du renforcement des systèmes sanitaires des six pays membres de la sous-région.

Les ministres des Finances ont en outre recommandé aux Etats de négocier l'annulation de l'ensemble de leurs dettes extérieures afin disposer des marges budgétaires leur permettant de faire face à cette pandémie et à relancer leurs économies. *« Au-delà de l'urgence de santé publique, le Covid-19 menace toute l'économie mondiale comme en témoigne la baisse drastique des produits pétroliers enregistrées depuis le début de celle-ci. Face à ce fléau notre communauté ne pouvait rester indifférente. Je n'ose imaginer, comme vous, des conséquences dramatiques sur le plan humain, sur le plan économique, de la propagation du virus dans notre espace communautaire qui se relève à peine d'une grave crise économique. C'est pourquoi, il faut saluer les initiatives nationales prises ou en train d'être implémentées dans la sous-région »,* a déclaré le Président de la Commission de la CEMAC, Daniel Ona Ondo.

Comme l'indique le communiqué final de cette réunion, *« ces mesures urgentes de soutien doivent être à la fois fiscales (allègements fiscaux et allocations de moratoires pour le paiement des impôts et de certaines charges sociales) et budgétaires (subventions aux entreprises pour éviter leurs faillites et fermetures, ainsi que les pertes d'emplois). À cet effet, il a été convenu que les États doivent reporter à 2021 toute nouvelle mesure fiscale. »* Les Etats devront enfin adopter des lois de finances rectificatives.

